

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs
de l'Office - Correspondance, rue Notre-Dame-des-
Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DE-
NUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 3 MARS 1846.

Le pouvoir s'est enfin décidé à aborder la question de la réforme postale, et, dans la séance du 26 février, M. le ministre des finances a présenté un projet de loi à cet égard. On devait s'attendre à une réforme radicale, telle qu'elle a été demandée par un grand nombre de conseils généraux de département, c'est-à-dire à la fixation du prix de transport des lettres à vingt centimes au plus; mais les hommes qui dirigent les affaires de la France ne sauront jamais se résoudre à quelque chose de complet. La pensée de juste-milieu qu'ils ont adoptée en politique pèse sur eux constamment, en administration, en finances; quelle que soit la matière, ils ne savent proposer que des demi-mesures.

L'exemple de l'Angleterre prouve d'une manière péremptoire qu'une réduction considérable augmente d'une façon sensible les correspondances, et que le trésor retrouve à peu près dans cette augmentation de transports ce qu'il perd par l'abaissement de la taxe. Les relations des citoyens entre eux, du commerce, de l'industrie, se trouvent donc facilitées sans qu'il y ait déficit dans la perception, et dès ce moment il est évident qu'il y a avantage dans la réduction de la taxe; mais faites donc comprendre cela au fisc, qui est, comme chacun sait, d'une ardeur ridicule, qui se cramponne au budget avec la plus grande ténacité et feint de croire la France perdue dès qu'il est question de diminuer quelque peu les charges des contribuables!

La moyenne de la taxe perçue en France sur les lettres circulant de bureau à bureau est de 45 centimes; en la réduisant uniformément à 20 centimes, c'était un bénéfice pour les citoyens d'un peu plus de moitié. Nous avons la conviction que le transport des lettres doublerait si on adoptait ce dernier chiffre; on ne se doute pas combien il y a dans les campagnes de pauvres familles qui s'abstiennent d'écrire à un de leurs membres absent, parce qu'elles ne peuvent pas donner le prix du transport, parce qu'elles savent que l'ouvrier qui recevrait la lettre devrait s'imposer de dures privations pour en acquitter le prix. Quand nos ouvriers des villes gagnent à peine de quoi subvenir aux plus pressants besoins, comment seraient-ils en état de payer un port de lettre qui représente parfois le quart de salaire d'une journée de travail? Aussi les liens de famille se relâchent-ils, et la morale a-t-elle à souffrir de l'absence des conseils du père ou de la mère. Ces considérations n'ont pas assez frappé M. le ministre des finances, et la crainte de diminuer les ressources d'un budget écrasant l'a entraîné à repousser une réforme complète; au lieu d'une suppression de moitié, il propose une modification qui équivaudrait à un abaissement d'environ un quart de la taxe actuelle.

Voilà succinctement en quoi consiste le projet ministériel: Le décime rural qui grève aujourd'hui vingt-deux millions de lettres, dont dix millions ne franchissent pas une distance de 40 kilomètres, dont sept millions et demi ne vont pas au-delà de 150, serait complètement supprimé, et toutes ces lettres rentreraient dans la loi commune. Les distances à parcourir seraient divisées en cinq zones:

Pour toute distance jusqu'à 20 kilomètres, il serait perçu un décime;

Au-delà de 20 kilomètres jusqu'à 40, deux décimes;

Au-delà de 40 kilomètres jusqu'à 120, trois décimes;

Au-delà de 120 kilomètres jusqu'à 360, quatre décimes;

Au-delà de 360 kilomètres, cinq décimes;

Enfin le port des lettres simples adressées aux sous-officiers, soldats et marins présents sous les drapeaux ou pavillons serait désormais fixé à 10 centimes.

Par un esprit de fiscalité vraiment déplorable, dans les communes où les lettres seront distribuées plus de cinq fois par jour, la taxe, qui est aujourd'hui de 10 centimes, serait portée à 15. Cette augmentation, que rien ne nous semble justifier, pèsera surtout sur les citoyens qui habitent Paris et les villes où l'étendue des relations nécessitera de plus fréquentes distributions. Les lettres allant de Paris à Lyon et vice versa, qui sont aujourd'hui taxées à 70 centimes, ne seraient plus qu'à 50 centimes; c'est donc pour celles-ci une diminution d'un peu moins du tiers.

Tel est l'ensemble du projet de loi. Donnera-t-il satisfaction à tous les besoins? Remplira-t-il les vœux légitimes des citoyens, les espérances qu'avait fait naître l'annonce d'une réforme depuis long-temps réclamée? Nous n'hésitons pas à dire que non, bien qu'en réalité il soit une amélioration, surtout pour les campagnes où la suppression du décime rural était vivement désirée. Sans aucun doute, il est de toute justice de payer le service que rend l'Etat en transportant les correspondances; mais il n'est pas équitable de frapper les communes rurales d'un impôt supérieur à celui qui est acquitté dans les cités, et, du moment que l'Etat se charge d'un service dont il se réserve le monopole par des lois sévères, il doit faire ce service avec une parfaite égalité pour tous. Telles sont, à notre avis, les règles de la justice.

Le produit brut de la taxe des lettres est aujourd'hui de plus de quarante-quatre millions, y compris le décime rural; la suppression complète de cette dernière taxe dans les recettes de l'administration des postes, la réduction opérée d'après le projet de loi sur le tarif actuel, abaisseraient la perception à environ trente-deux millions et demi. Or, les dépenses de l'administration des postes, spéciales au transport et à la distribution des correspondances, ne s'élèvent pas à ce chiffre; car cette administration, dont les frais sont annuellement d'environ trente-trois millions, perçoit encore des sommes considérables pour le transport des voyageurs et de l'argent. En supposant qu'il ne résultât pas de la réduction de la taxe une augmentation dans le nombre des lettres, l'administration ferait encore un bénéfice réel, puisque la somme payée représenterait au-delà du prix du service rendu. La réduction de la taxe pourrait donc être plus considérable que ne la propose M. le ministre; ou la somme payée pour le transport des lettres est un impôt, ou elle est seulement le remboursement de la dépense faite par l'Etat dans l'intérêt des citoyens. Dans le premier cas, c'est un impôt bien malheureux, puisqu'il tend à affaiblir les liens de famille, puisqu'il arrête les épanchements des sentiments les

plus naturels, les plus légitimes, et son abaissement est vivement à désirer; dans le second cas, cette somme doit compenser exactement les frais sans aller au-delà.

Il est certain que le nombre des lettres transportées par l'administration des postes augmentera par suite de la diminution de la taxe. En Angleterre, quand la réforme postale fut opérée, les lettres s'élevaient au chiffre d'un peu moins de quatre-vingts millions; ce chiffre est aujourd'hui de deux cent soixante millions, c'est-à-dire qu'il a plus que triplé. Il est vrai que l'abaissement a été beaucoup plus considérable que celui proposé en France. La réduction serait, d'après le projet de loi, d'environ un quart; admettons que, suivant une progression inverse et complètement analogue, le nombre des lettres s'élève d'un quart, l'administration, qui est aujourd'hui à couvert même après la déduction proposée, ferait donc un bénéfice qui constituerait un impôt. C'est pourquoi il eût été à désirer que la réforme fût plus radicale. C'est à la chambre des députés, qui avait pris l'initiative dans cette question, de maintenir sa première pensée. M. le ministre des finances n'a présenté son projet que pour empêcher la chambre de poursuivre l'adoption du sien; il fait une concession pour éviter sur ce point une défaite. Cette considération ne doit pas arrêter les députés; puisque la réforme a été reconnue utile, il ne faut pas la faire à moitié.

Quant à l'argent transporté par l'administration des postes, la taxe exorbitante de 5 0/0 serait réduite à 2 0/0. Cette taxe de 5 0/0 avait le malheur de peser spécialement sur les citoyens les moins aisés. On comprend bien que le commerce qui a des fonds à faire transporter emploie l'intermédiaire d'un banquier; les personnes qui envoient de petites sommes et qui ignorent ce que c'est que les banques se servent de la poste qui perçoit pour un mince service l'intérêt d'une année du capital. Ce système est aussi absurde qu'oppressif. La taxe de 2 0/0 est encore trop élevée, et il sera nécessaire que la chambre la réduise.

Paris, le 28 février 1846.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère se prépare aux élections d'une façon fort habile. Il veut traiter le pays en enfant gâté, de telle sorte que le pays se laisse emporter par la reconnaissance, et vienne se jeter à ses pieds, baiser ses genoux, et lui dire, en lui envoyant la crème des candidats ministériels, qu'il voudrait lui envoyer encore quelque chose de mieux. A cet effet, la présente session sera exclusivement consacrée aux intérêts matériels. M. Guizot et ses collègues ont longuement recherché et discuté tout ce qu'il était possible de faire en cette matière, et nous avons déjà eu plus d'un témoignage de leurs dispositions à cet égard.

C'est ainsi qu'ils ont saisi la chambre de projets de loi importants sur les tarifs de la navigation, sur la réforme postale, sur les fortifications du Havre, de Cherbourg et de Saint-Nazaire, sur des travaux d'amélioration à faire au port du Havre, etc.; c'est ainsi qu'ils se proposent encore de présenter plusieurs autres projets qui tous intéressent matériellement de grands centres de population ou des localités électorales dont on veut fléchir les rigueurs;

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 MARS.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Professeur, M. Maignien.

MASSILLON.

Massillon naquit en 1663, et mourut en 1742. Il fut reçu à l'Académie française en 1719. Il prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre de Madame, duchesse d'Orléans, en 1721, la même année que Montesquieu publia ses *Lettres Persanes*. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans la congrégation de l'Oratoire. Le cardinal de Noailles l'en fit sortir; il vint à Paris, où quelques sermons et quelques panegyriques commencèrent sa réputation. « Mon père, lui disait Louis XIV, j'ai entendu plusieurs grands orateurs, j'en ai été content; pour vous, toutes les fois que je vous entends, je suis très mécontent de moi-même. Un acteur renommé de la capitale, étant allé l'entendre, disait à l'un de ses camarades: « Mon ami, voilà un véritable orateur, et nous, nous ne sommes que des comédiens. » Bourdaloue, grand orateur lui-même, disait en parlant de Massillon: « Lui, il faut qu'il croisse, et moi, je dois décroître. » Tout le monde sait avec quel art il sut louer Louis XIV la première fois qu'il prêcha à Versailles. « Si le monde parlait ici à la place de l'Évangile, heureux, disait-il, heureux le prince qui n'a jamais combattu que pour vaincre; mais, Sire, l'Évangile ne parle pas comme le monde. » Je ne connais pas, dans toute l'antiquité, un éloge donné avec plus d'adresse. On sait l'espèce de trouble qu'excita dans une église de Paris le passage tant vanté par Voltaire, tiré de son sermon sur le petit nombre des élus. Ce discours de Massillon, vrai modèle d'éloquence pour la forme, est outré et hyperbolique pour le fond des idées; car, d'après lui, le petit nombre des élus ressemblerait assez bien au petit nombre de grappes de raisin qui restent après la vendange, aux noix qui restent sur le noyer quand l'arbre a été battu, ou bien aux épis que ramassent après la moisson la veuve et l'orphelin, ce qui, je l'espère, est loin d'être vrai. On citera aussi toujours le sombre et terrible tableau que Massillon a fait du pécheur mourant; c'est à peine si le tableau de la mort du juste qui vient après, modèle de grâce, d'onction et de charme, peut faire oublier l'horreur que cause le premier.

Pour mieux nous faire connaître Massillon, M. Maignien l'a comparé aux principaux représentants de l'éloquence sacrée, et spécialement à Bourdaloue et à Bossuet. Nous allons tâcher de reproduire les traits caractéristiques de ces trois grands écrivains.

Chaque orateur ayant ses caractères particuliers, qui font que l'auteur est lui-même, voyons quels sont ceux de Bourdaloue. Ne parlez jamais de vous dans vos discours; faites-vous oublier autant que faire se pourra; persuadez à vos auditeurs que vous êtes pour eux plein de bienveillance,

et que vous n'êtes occupé que de leur instruction et de leur intérêt: voilà des préceptes que plus que tout autre Bourdaloue a mis en pratique. Il songe si peu à ce qui le concerne, il s'oublie tellement lui-même, qu'on dirait que ses discours ont été faits pour être débités au milieu d'un désert. Sans doute, il n'est pas le seul qui ait évité le *haïssable moi* dont parle Pascal, mais il l'a évité plus que tout autre. Tous les autres ont plus ou moins visé à l'effet; Bourdaloue n'a jamais songé qu'à l'intérêt et à l'instruction de ses auditeurs. Dans les autres, il y a souvent des mots, quelquefois des phrases, concédés à l'amour de soi; dans Bourdaloue, jamais.

Un autre caractère qui distingue cet auteur, c'est la fécondité de ses plans, qui est telle, qu'il a composé souvent deux, trois et quelquefois même quatre sermons sur la même matière, sans qu'on sache, après les avoir lus, auquel des quatre il faut donner la préférence. Sous ce rapport, je ne vois, dans toute l'antiquité, qu'un seul auteur que je puisse lui comparer: c'est Sénèque le philosophe. La fécondité de ce dernier est telle aussi, qu'à chaque page on croit qu'il a tout dit, et il n'en est rien pourtant. Vous vous trouvez toujours au milieu de nouvelles choses, toujours au milieu d'un champ vaste et fécond. C'est une opulence de choses, une doctrine si vaste, des connaissances tellement immenses, qu'étonné, on se demande à chaque instant où l'auteur va puiser une aussi prodigieuse diversité de détails. D'autres ont pu, j'en conviens, traiter des sujets aussi nobles et aussi grands, et mettre surtout plus de liaison entre les idées développées; mais nul, sans contredit, n'a eu plus d'idées et un génie plus fécond que Bourdaloue et Sénèque.

Massillon est plus doux, plus poli et aussi hardi que Bourdaloue. Il frappe toujours juste, mais avec des précautions infinies, avec tous les secours de l'art, et toujours avec sa musique de phrases harmonieuses et de périodes arrondies; tellement qu'à la fin il devient monotone. Bourdaloue est plus sûr, plus sévère, plus dur; il frappe comme un sourd à droite et à gauche. Tout est saillant, tout paraît nouveau dans Massillon, tout paraît ordinaire et commun dans Bourdaloue, et pourtant tous deux travaillent sur le même fond, tant il est vrai que les choses nous frappent moins par elles-mêmes que par la forme qu'elles revêtent. Il y a du luxe et du superflu dans l'éloquence de Massillon; tandis que dans celle de Bourdaloue il n'y a jamais que ce qu'il faut, rien de plus, mais aussi rien de moins. Bourdaloue poursuit son idée jusque dans ses dernières limites, et l'épouse; Massillon semble n'en prendre que ce qui, étant traité, comme dit Horace, brillera d'un vif éclat. L'éloquence de Massillon est douce et persuasive, onctueuse et lumineuse, vive et pénétrante, et, pour me servir d'une locution latine, entourée de tout le mobilier oratoire. Sa diction, toujours facile, toujours élégante et pure, séduit par sa simplicité, son harmonie et ses charmes. Massillon va droit à l'âme, l'agite sans la renverser, la consterne sans la flétrir, et la pénètre sans la déchirer. Il sait mieux que tout autre chercher au fond du cœur ces replis cachés où les passions s'enveloppent et ces sophismes secrets dont elles savent si bien s'aider pour nous aveugler et nous séduire. La connaissance que

Massillon avait du cœur humain était si profonde, si étendue et si exacte sans jamais avoir fréquenté le monde, que ses auditeurs à la cour s'en montraient étonnés, et qu'on lui demandait souvent où il l'avait puisée. « Dans l'étude que j'ai faite de moi-même », leur répondait Massillon. Paroles profondes et d'un grand sens, et qui seules pourraient bien fournir la matière d'un livre.

Bossuet, lui, fait un homme à part; c'est l'aigle de l'éloquence et le modèle du genre. Il est plus profond, plus chaleureux, plus fort et plus énergique que les deux premiers dont nous venons de parler. Il ne s'endorrait jamais, dit-on, sans avoir lu une page d'Homère; aussi il est simple et sublime comme le prince des poètes, magnifique, noble et majestueux comme les dieux de l'Olympe. Dans sa bouche, les mots de *misères humaines*, d'*éternité*, de *mort* et de *néant* ont une signification étrange, qu'il n'a été donné qu'à Bossuet de comprendre. Cet homme est prophète, père de l'église, profond théologien, grand politique, philosophe distingué, et surtout historien sublime.

En éloquence, Bossuet est un second Démosthène; Massillon ressemble plus à Cicéron. Bossuet est plus vif, plus serré; il vise moins à l'effet que Massillon. Il médite quelques minutes sur un sujet choisi, monte en chaire, et s'abandonne à l'inspiration de son âme. Il fait plus, il néglige sa langue: ce soin est trop au-dessous de lui; il saura bien la forcer à suivre son idée, et à se modeler sur elle. Ceux qui voudraient se convaincre que Bossuet réduit réellement la langue en une espèce de captivité n'ont qu'à lire le portrait original qu'il a fait du fameux Cromwell; ils verront là-dedans que le style se plie à la pensée, que toujours la pensée commande et la langue obéit. Sous ce rapport, nul écrivain n'égalait jamais Bossuet; car jamais, ni à Rome, ni à Athènes, nul auteur n'a forcé sa langue à se mettre au niveau de sa pensée. Chez Massillon, il s'en faut qu'il en soit ainsi. Chez lui tout est préparé, combiné et su d'avance. Son éloge, il l'apporte tout fait de son cabinet; ce qui fait que quelquefois il est insipide et froid. *Quæ domo feruntur*, dit Cicéron, *plerumque sunt frigida*.

Bossuet n'apprend rien par cœur; Massillon sait tout pour mot. Il avoue lui-même que son meilleur sermon est celui qu'il sait le mieux. Cet aveu bien analysé ferait, je crois, comprendre tout Massillon. Bossuet improvise dans la force du mot; l'improvisation de Massillon est simulée. Bossuet agrandit tout par ses vues; ses conceptions sont vastes; il place les choses dans un plus grand ensemble, et les rattache toujours à des considérations plus étendues et plus élevées. Faut-il le dire? sa marche est comme celle de la nature, tantôt simple, tantôt sublime, tantôt originale et étrange. Massillon tient plus à l'art, vise plus à l'effet; sa marche est plus timide, plus réservée, plus incomplète. Chez lui tout est bien peigné, compassé. Quel malheur si un seul cheveu allait s'allonger plus qu'un autre! quel crime si une construction allait se trouver tant soit peu défectueuse! et que dirait-on si un orgueilleux solécisme venait à s'échapper! Si Bossuet venait à tomber de la hauteur où il plane sans cesse, son génie en recevrait une mortelle atteinte. La même chute serait moins funeste à

c'est ainsi que, tout en s'arrangeant de manière à ne pas mécontenter M. de Rothschild, qui demande à grands cris que l'on ne surcharge pas la place d'actions de chemins de fer, ce qui l'empêcherait de placer avantageusement celles qu'il a encore en portefeuille, on présentera encore un certain nombre de nouveaux projets de loi destinés à satisfaire plusieurs départements qui demandent à ne pas être traités en parias.

D'un autre côté, on a pu voir que la chambre s'est associée avec empressement à la pensée ministérielle. Ainsi, elle a cherché à donner satisfaction aux producteurs vinicoles par l'adoption de la proposition tendant à réprimer la falsification des vins. Elle a ensuite fait sa cour à d'autres intérêts en votant des sommes considérables pour l'achèvement de certains canaux; puis nous l'avons vue étendre aussi sa protection sur l'industrie agricole en changeant le mode d'octroi sur les bestiaux à leur entrée dans nos villes. Elle vient de commencer la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure, autre projet qui importe à la prospérité d'un grand nombre de localités. Dans quelques jours, nous la verrons s'occuper de la question des paquebots transatlantiques, question capitale pour plusieurs de nos ports de mer.

Tous ces projets, tous ces travaux révèlent une même tendance. Nous avons trop souvent réclamé la plupart des améliorations qu'on réalise enfin aujourd'hui pour nous plaindre de ce que les vœux qu'on nous avait formés soient exaucés ou à la veille de l'être. Nous dirons seulement qu'il ne faut pas que le pays s'exagère la reconnaissance qu'il doit au ministère. Dans la plupart des affaires qui vont obtenir une solution, il s'est long-temps fait solliciter et prier par les populations intéressées, et s'il a cédé à leurs sollicitations et à leurs prières, c'est qu'il a voulu, à la veille des élections, se rendre ses juges favorables; c'est qu'il se connaît assez bien pour savoir qu'il a à se faire pardonner bien des choses, et qu'il sent le besoin de désarmer ses adversaires par des bienfaits. Les hommes intelligents ne se font pas illusion sur la valeur de ces prétendus bienfaits: ce qui est dû n'est pas un bienfait, c'est une justice, et si le pays veut examiner la plupart des largesses ministérielles en partant de ce principe, il reconnaîtra qu'il ne doit pas une bien grande reconnaissance au cabinet du 29 octobre.

— Hier, c'est une manœuvre de bourse qui a fait circuler le bruit du vote sur la loi des céréales à une faible majorité. Le vote n'a dû avoir lieu qu'hier soir; on doit donc ignorer à Paris, même aujourd'hui encore.

— M. de Remilly, député de Versailles, vient de déposer une proposition tendant à faire imposer les chiens de luxe, les chiens de berger, les chiens de garde, etc. Il établit un maximum et un minimum de 2 fr. pour les diverses catégories de cet impôt, qui, jusqu'à présent, n'a pas existé en France, mais qui cependant, l'année dernière, lors de la discussion du budget des recettes, faillit être adopté après une épreuve douteuse.

— Personne, dans la commission des crédits d'Afrique, ne veut être rapporteur. M. Magne, malgré les prières de M. Guizot, a refusé cette tâche. Le ministère craint qu'elle n'échoie, par la force des choses, à M. Dufaure.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 27 février.

La discussion continue sur le projet de loi relatif à la navigation intérieure.

La discussion générale est fermée.

M. LE PRÉSIDENT: Avant que la chambre ne s'engage dans la discussion des articles, je dois la prévenir que M. le ministre des finances, retenu chez lui par la même indisposition qui l'a empêché d'assister à la séance d'hier, ne pourra non plus assister à celle de demain. Il y a donc nécessité de renvoyer à un autre jour le développement de la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion des rentes. Je ne proposerai pas de fixer un nouveau jour pour cette proposition; elle viendra dans le grand ordre du jour, à la suite du projet qui nous occupe actuellement. L'ordre du jour de demain reste, d'ailleurs, fixé comme il l'a été. Je le rappellerai à la fin de la séance.

Par l'art. 1^{er} du projet, le gouvernement propose d'affecter à la navigation de la Seine divers crédits dont quelques uns sont contestés par la commission. Il importe que chacun de ces crédits soit discuté séparément. Le premier paragraphe, pour lequel la commission et le gouvernement sont d'accord, est ainsi conçu:

Massillon, se plaçant toujours, comme il le fait, dans le milieu que les Latins appelaient *floridum et amicum, pictum et expolium genus*.

Je ne veux pas examiner ici si le reproche qu'on a fait à Massillon d'être dans sa morale plus relâché que ses prédécesseurs est fondé ou non. S'il l'était, comme je serais tenté de le croire, on pourrait en donner des explications fort simples.

Il est certain que Massillon parle à des gens qui sont censés croire, il est vrai, mais qui, dans le fond, ne croient plus. Cette cour de Louis XIV ne croyait pas, en effet, à grand'chose. Les rois ses prédécesseurs avaient eu des prédicateurs, Louis XIV en avait comme eux; Louis XV en aura aussi, mais ce sera plutôt pour se conformer à la mode que pour toute autre considération. Ce défaut de croyance et cette indifférence en matière de religion avaient été amenés, d'un côté par les guerres de religion, de l'autre par l'agiot et la fureur de s'enrichir, et enfin par la persuasion profondément imprimée alors dans tous les esprits, qu'on était en droit de n'admettre nulle vérité sans un examen préalable. Car il ne faut pas oublier que le dix-huitième siècle est avant tout un siècle de doute, puisqu'il est un siècle d'analyse et de recherche, et religieux observateur de la méthode de Descartes. Je m'explique par là les efforts inouïs du père Bourdaloue et les fleurs de rhétorique que semait Massillon dans ses discours pour ranimer la foi dans les cœurs. Mais la foi est éteinte, et nul artifice de langage ne saurait la raviver. Il faut à la société une secousse; le peuple, trop souvent leurré, demande un changement. Assez long-temps on en a imposé à la raison humaine; il faut que les choses soient remises en leur lieu et place. Une pensée d'ailleurs vit profondément gravée au cœur de tous; pensée terrible, car c'est une pensée de représailles. Il faut se venger des tortures de l'inquisition et des massacres de tant d'hommes dont le seul crime avait été de manifester des opinions libres. C'est un héritage légué par les ancêtres, et comme les dernières volontés des mourants sont toujours respectées, un jour va venir où les petits-fils payeront les fautes de leurs pères.

C'est ici, s'écrierait Montesquieu, qu'il faut se donner le triste spectacle des injustices humaines; on torturerait jadis des hommes pour des chefs qui sont permis aujourd'hui. Oh! que l'homme est plein d'inconséquence, et que Pascal a eu raison de le définir un monstre incompréhensible!

M. Maignien nous a parlé aussi du père Bridaine et de son éloquence. Le père Bridaine, né en 1701, à Chusclan, dans le diocèse d'Uzès, passa sa vie à parcourir comme missionnaire les villages, les bourgs et les petites villes. Il produisait partout des sensations extraordinaires et faisait beaucoup de conversions. On a de la peine à croire que, dans une carrière assez courte, il ait pu faire deux cent cinquante-six missions. Cet homme était né avec une éloquence populaire pleine de verve, d'images et de mouvement; il possédait mieux que personne le rare talent de s'emparer d'une multitude assemblée, de captiver son attention, et de lui faire éprouver de la frayeur, de la crainte et de la douleur. Il semait souvent dans ses discours des apologues, des métaphores ingénieuses et quelquefois sublimes, des comparaisons parfois triviales et presque toujours de mauvais goût. Bridaine

« Entre Nogent-sur-Seine et l'entrée de Paris, 7,000,000 fr. » M. BENOIST: Puisqu'il est question des canaux de 1821 et 1822, je demanderai la permission d'appeler l'attention du gouvernement sur la situation vraiment déplorable dans laquelle se trouvent ces canaux. La navigation y est partout à peu près impossible. Il n'y a qu'un cri à cet égard, qu'on me permette de le dire, il est honteux que des canaux commencés depuis vingt-quatre ans soient encore dans un pareil état. Je prie M. le ministre des travaux publics de vouloir bien donner quelques explications sur les intentions du gouvernement à cet égard.

M. DUMON: Un crédit de 4,500,000 fr. a été alloué par la chambre pour l'achèvement des canaux en question; il en a été dépensé jusqu'à présent 2,800,000. On consacre annuellement à cet objet une somme de 1,700,000 fr.

Le paragraphe 1^{er} est adopté.

La suite de la délibération est renvoyée à lundi, et la séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du *CRUSSEZ*.)

Séance du 28 février.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

La chambre, qui ne compte pas trente ou quarante membres, vote trois projets de loi d'intérêt local, dont le premier autorise la commune de Neuilly (Seine-et-Oise) à s'imposer extraordinairement, le deuxième distrair plusieurs hameaux de la commune d'Ambialet (Tarn), et le troisième change la circonscription des cantons de Douvres et de Creully, sur les territoires des communes de Douvres et de Colomby-sur-Thau (Calvados).

L'ordre du jour est le rapport des pétitions.

M. LE PRÉSIDENT appelle successivement MM. Poizat, Laurans, Moulin, Lafarelle, rapporteurs. Ces messieurs sont absents.

Plusieurs voix: C'est fort inconvenant!

M. LE PRÉSIDENT: Les pétitions dont ces messieurs sont rapporteurs n'étant à l'ordre du jour que sur leur indication, il serait convenable qu'ils prévissent au moins de leur absence.

M. LENOBLE, autre rapporteur:

« Le sieur Dumonté, à l'île-Dieu, réclame contre une décision de la cour royale de Rennes, qui a réduit le prix de son office de notaire. » — Ordre du jour.

« Le sieur Castaing, à Paris, appelle l'attention de la chambre sur les abus résultant de la loi sur le cumul. » — Ordre du jour.

« Le sieur Neveu-Derotrie, avocat, inspecteur d'agriculture de la Seine-Inférieure, professeur d'économie rurale à Nantes, demande la présentation d'un projet de code rural ou au moins la nomination d'une nouvelle commission chargée d'en préparer les bases. » — Renvoi à MM. les ministres de la justice et de l'agriculture.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Gasparin sur les fonctionnaires.

M. DE GASPARIN: Je ne veux pas rendre ma tâche plus facile; j'avouerai volontiers que lorsqu'il s'agit de prendre une proposition en considération pour la seconde fois, la chambre s'engage jusqu'à un certain point, et que sa décision prend de la gravité. La chambre l'a bien senti; aussi dans les bureaux, cette année, la proposition a-t-elle rencontré une résistance plus grande.

L'an dernier, la proposition n'a manqué d'être adoptée que d'une voix. Je l'ai représentée cette année en me gardant bien de revenir sur les modifications qu'y avait introduites une commission considérable. En dernière analyse, cette réforme a pour objet l'organisation hiérarchique effectuée en conseil d'état, des conditions toujours hiérarchique. Et deux exceptions seulement sont apportées à cette hiérarchie: une exception absolue pour les fonctions politiques, une exception partielle pour certaines fonctions dont il n'est pas question dans le texte de la mesure.

M. de Gasparin reproche à l'état de choses actuel tous les abus, toutes les injustices dont il est la source. La proposition donnera le signal des réformes administratives, si urgentes dans ce pays de centralisation. Il importe que l'administration ne soit plus forcée d'admettre dans les fonctions des hommes incapables, mais recommandés par d'illustres protecteurs. On dit que la règle exclura des hommes d'une capacité exceptionnelle. Cette raison n'est pas plausible. Avec ce raisonnement, on détruirait toutes les règles, toutes les lois. Est-ce que le défaut d'âge ou de cens n'éloigne pas de cette chambre des hommes d'une capacité éminente? Ce-

était pour le peuple un missionnaire tel que l'exige Marmontel. Il possédait au plus haut degré cette éloquence hardie, pittoresque et dramatique qui convient si fort aux grandes masses, et qui est si propre à les remuer. Bridaine prêche par figures et par images; son but, à lui, c'est de faire peur à son auditoire, et le plus souvent il l'effraie réellement par ses comparaisons populaires et ses conceptions sublimes, par ses gestes brusques de campagnard, par son maintien un peu sauvage et même terrible et par sa voix tonnante. Joignons à tout cela le silence profond qui régnait dans le temple lorsque Bridaine prêchait à l'entrée de la nuit, silence si propre à émouvoir les âmes simples et candides, et nous comprendrons l'effet prodigieux des sermons du missionnaire populaire et la réputation colossale qu'il avait non-seulement dans les campagnes, mais encore au sein des villes.

Le père Bridaine prêche plutôt la morale que le dogme. Comme on croit moins, il faut de la morale générale. Ce prédicateur va toujours droit au but; chez lui l'éloquence n'est ni un métier ni un art: c'est plutôt une inspiration spontanée, une nécessité instinctive. Aussi, pour lui, elle est quelque chose de sérieux, de grave et presque de divin: c'est l'éloquence des pères de l'église. Sous ce rapport, on peut dire que Bridaine est contemporain de Maccaron, et, de plus, le dernier effort des prédicateurs de morale. Je trouve dans l'éloquence de Massillon une infinité de ruses; ce style toujours fleuri, toujours beau, ces mots toujours bien choisis et mieux placés encore, cette cadence et cette harmonie de phrases qui charment l'oreille comme la musique des grands maîtres, tout cela, c'est du fard, c'est un leurre et une preuve évidente de la décadence de l'éloquence chrétienne. Massillon est chez nous, pour l'éloquence de la chaire, ce qu'Ovide était à Rome pour la littérature latine. Tous deux sont des auteurs romantiques; car tous deux savent, grâce aux artifices de la belle langue qu'ils parlent, donner de l'importance à des sujets qui souvent n'en ont point.

M. Maignien nous a cité du père Bridaine certains passages d'une éloquence bien singulière. Le premier, c'est l'exorde d'un sermon sur l'éternité, que Bridaine improvisa dans l'église Saint-Sulpice, à Paris, en présence du plus imposant auditoire qui fut jamais. Le voici:

« A la vue d'un auditoire si nouveau pour moi, il semble que je ne devrais ouvrir la bouche que pour vous demander grâce en faveur d'un pauvre missionnaire dépourvu de tous les talents que vous exigez quand on vient vous parler de votre salut. J'éprouve cependant aujourd'hui un sentiment tout différent... car, qui que vous soyez, vous n'êtes comme moi que des pécheurs. A Dieu ne plaise qu'un ministre du ciel pense jamais avoir besoin d'excuse auprès de vous!... Jusqu'à présent j'ai publié les justices du Très-Haut dans des temples couverts de chaume; j'ai prêché les rigueurs de la pénitence à des infortunés qui manquaient de pain; j'ai annoncé aux bons habitants des campagnes les vérités les plus effrayantes de ma religion. Qu'ai-je fait, malheureux! J'ai contristé les pauvres, les meilleurs amis de mon Dieu; j'ai porté l'épouvante et la douleur dans ces âmes simples et fidèles, que j'aurais dû plaindre et consoler. C'est ici, où mes

pendant la règle n'en est pas moins bonne, quoiqu'elle soit une gêne.

Je ne veux faire le procès à personne; je crois que le ministère actuel a fait plus de mal que celui qui l'a précédé, qu'il en a moins fait que celui qui lui succédera. Ce que j'attaque, c'est l'abus.

Montesquieu disait que le gouvernement anglais périrait par la corruption du pouvoir législatif. Je n'irai pas si loin pour mon pays; mais n'est-il pas déplorable qu'on se jette avec tant de fureur sur les moindres places? N'est-ce point là la plaie de ce pays? Qu'un jeune homme se borne à cultiver le champ de son père, à entretenir et administrer son patrimoine, sa famille dira qu'il n'est bon à rien. Voilà un jeune homme déshonoré. Qu'il devienne substitut du procureur du roi, et aussitôt on le félicitera; on dira qu'il a une carrière. (Rires d'adhésion.)

Messieurs, il y a des arrondissements qui sont gangrenés jusqu'au fond: vous les connaissez tous (Oui! oui!); des arrondissements où de long-temps il ne sera possible de faire pénétrer une pensée politique. Ce qui est surtout à craindre, c'est que la tendance ne devienne une généralité. Les arrondissements désintéressés, honnêtes et politiques deviendront l'exception, et les autres leur diront: Vous nous faites tort, vous empêchez la répartition équitable du budget. (Très-bien!)

Est-ce qu'un électeur qui donne son suffrage pour une place qu'on accorde à son fils ou à son neveu est un malhonnête homme? Nullement; il croit, il dit sérieusement que le temps de la politique est passé. Est-ce qu'un député qui va de gauche et de droite mendier des suffrages est un malhonnête homme? Non; il dit que nul ne représenterait son collègue aussi bien que lui, et c'est ainsi que les intérêts généraux deviennent des intérêts locaux, et ceux-ci des intérêts individuels. (On rit.) Il est temps de faire justice de tous ces sophismes.

Quand nous recommandons quelqu'un au ministre, examinons-nous sérieusement sa capacité? Non, et pour mon compte je m'accuse d'avoir appuyé des demandes qui étaient faites pour des hommes que je n'osais mal accueillir parce qu'ils avaient fait deux ou trois cents lieues pour solliciter. On dit que nos lumières sont une garantie. Est-ce que les pairs de France n'ont pas aussi des lumières? Pourquoi donc est-ce aux députés que les solliciteurs doivent s'adresser? Le baron Louis ferait ses bureaux aux députés; c'est qu'il croyait n'être bien éclairé qu'en se cachant de nous. (On rit.)

M. de Sartines disait à Louis XV: « Je n'ai pas plutôt arrêté un voleur que je trouve derrière lui un pair de France » Aujourd'hui ce reproche ne peut-il pas s'adresser souvent aux hommes qui abusent de leur position pour cautionner des moralités suspectes, des capacités douteuses? Il y a là, je le répète, un péril à combattre, un péril par lequel seul nous pouvons périr.

Encore un mot. Il n'y a pas seulement dans une proposition une mesure, il y a une démonstration. Elle est nécessaire. Je ne suis pas le seul ici qui n'accepte pas la condition qui consiste à reconnaître toujours la réalité du mal et à repousser la réalité du remède. Le parti conservateur ne doit pas repousser une mesure qui n'est pas dictée par une hostilité contre les hommes. Je dirai à mes amis, à ceux qui hésitent: Mais vous n'avez donc pas foi en votre cause, en vos idées! Etre conservateur, c'est conserver l'intégrité des institutions. Hier nous avons repoussé les passions, aujourd'hui supprimons les abus, et pour cela établissons des règles sûres et faisons-les respecter.

M. GUIZOT: Le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération. Il examinera, d'accord avec la chambre, si elle renferme des améliorations dont il puisse profiter.

M. PAIXHANS: J'avais demandé la parole pour soutenir la prise en considération. J'y renonce devant les paroles du ministre.

La prise en considération est prononcée à une très forte majorité.

La chambre passe au scrutin sur les candidats aux fonctions de membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

Il est quatre heures; la séance continue.

Afrique française.

ALGER, le 25 février 1846. — Hier 24, tous les miliciens en état d'être mobilisés ont été convoqués, par ordre supérieur, pour une revue d'inspection que devait passer le général de Bar. Nous étions 45 à 48,000 hommes réunis sur la place Bab-el-Oued; de ce nombre, 1,200 ont été mobilisés et invités à prendre les armes au premier appel. Tandis que le général de Bar, accompagné du directeur de l'intérieur et des officiers supérieurs de

regards ne tombent que sur des grands, sur des riches, sur des oppresseurs de l'humanité souffrante ou des pécheurs audacieux et endurcis, ah! c'est ici seulement où il fallait faire retentir la parole sainte dans toute la force de son tonnerre, et placer avec moi dans cette chaire, d'un côté la mort qui vous menace, et de l'autre mon grand Dieu qui vient vous juger. Je tiens aujourd'hui votre sentence à la main; tremblez donc devant moi, hommes superbes et dédaigneux qui m'écoutez! La nécessité du salut, la certitude de la mort, l'incertitude de cette heure effroyable pour vous, l'impénitence finale, le jugement dernier, le petit nombre des élus, l'enfer, et par-dessus tout l'éternité, l'éternité! voilà les sujets dont je viens vous entretenir, et que j'aurais dû sans doute réserver pour vous seuls...

Dans le même discours, Bridaine s'écrie:

« Eh! sur quoi vous fondez-vous donc pour croire votre dernier jour si éloigné? Est-ce sur votre jeunesse? — Oui, répondez-vous; je n'ai encore que vingt ans, trente ans. — Ah! vous vous trompez du tout au tout. Non, ce n'est pas vous qui avez vingt ou trente ans; c'est la mort qui a déjà vingt ans, trente ans d'avance sur vous, trente ans de grâce que Dieu a voulu vous accorder en vous laissant vivre, que vous lui devez, et qui vous ont rapprochés d'autant du terme où la mort doit vous achever. Prenez-y donc garde, l'éternité marque sur votre front l'instant fatal où elle va commencer pour vous. Eh! savez-vous ce que c'est que l'éternité? C'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement dans le silence des tombeaux: Toujours, jamais! jamais, toujours et toujours! Pendant ces effroyables révolutions, un réproché s'écrie: Quelle heure est-il! Et la voix d'un autre misérable lui répond: Eternité! »

« Pauvres de Jésus-Christ, dit-il ailleurs, je suis pauvre comme vous; mais Dieu m'a donné une voix forte pour pénétrer jusqu'à l'âme du riche, et y porter la compassion et vos besoins. »

Dans un autre endroit, il dit: « J'ai lu dans les livres saints que, lorsque sur les chemins on trouvait un homme assassiné, on faisait assembler tous les habitants dalentour, et on les faisait tous jurer l'un après l'autre sur le cadavre qu'ils n'étaient ni auteurs ni complices du meurtre. Eh bien! voilà l'homme qu'on a trouvé assassiné, ajoutait-il en montrant un crucifix! Que chacun de vous approche donc, et jure, s'il l'ose, qu'il n'a point de part à sa mort! »

Ces citations, auxquelles nous pourrions ajouter un grand nombre d'autres, légitimement la critique que nous avons faite plus haut de l'éloquence du père Bridaine. Cette éloquence est pleine de verve et de mouvement, pittoresque et dramatique, et surtout propre à émouvoir les masses et à exciter la peur, mais aussi faible pour le fond des idées. Le père Bridaine ne savait pas que rien n'est beau que le vrai, que le vrai seul est aimable; autrement, il n'eût pas comparé l'éternité à une pendule, et le chrétien pécheur à un assassin de grand chemin, car tout cela est faux, ridicule, absurde même aux yeux d'une saine logique. Je ne dis rien de cette mort qui a vingt ans, trente ans d'avance....

J. C.

La milice, passait la revue, on est venu lui annoncer l'arrivée du maréchal Bugeaud, qui, en effet, était en ce moment à la Maison-Carrée en tête de sa colonne. M. de Bar, après le défilé, nous a fait former un carré, et il est allé au-devant du maréchal; à cinq heures et demie, ce dernier arrivait sur la place Royale avec la colonne expéditionnaire, qui a défilé au milieu de la milice.

Ces soldats avaient tous le teint hâlé; la poussière couvrait leurs vêtements rapiécés avec de grosse toile et des peaux d'animaux; mais leur démarche respirait une noble fierté. Nous étions tous émus à l'aspect de ces braves qui venaient d'endurer tant de fatigues pour écarter l'ennemi et protéger notre belle colonie. Ils arrivaient d'une campagne de six mois, après avoir constamment bivouaqué; ils avaient enduré la pluie, le froid, et leur courage n'avait jamais fléchi. On ignore encore le nombre des morts et des malades; on craint qu'il ne soit d'un chiffre élevé. Après le défilé de la colonne, composée d'artillerie de montagne, de chasseurs d'Afrique, de spahis et de plusieurs bataillons de divers régiments, le duc d'Alsty a passé en revue la milice mobilisée, et, à cinq heures et demie du soir, il est entré dans son palais. Depuis six mois, c'était la première nuit qu'il passait sous un toit.

On ne sait pas encore si la milice sera mise en mouvement; il est probable qu'on lui fera faire au moins une promenade militaire jusqu'à la Maison-Carrée.

On écrit des environs de Bord-el-Boghni, sous la date du 21 février: « Hier, nous avons suivi Abd-el-Kader et son kalifa Ben-Salem, qui, repoussés par les Kabyles, n'ont pu rester long-temps dans leurs montagnes. Nous avons eu un engagement assez sérieux avec les Guechtoulas; ils ont été battus, complètement dispersés et réduits à venir humblement demander l'aman.

Les affaires prennent donc une tournure plus favorable. L'ex-émir, en cherchant à envahir la partie orientale de la province d'Alger, comptait sur l'effet moral que devait produire en sa faveur cette tentative désespérée; mais l'arrivée de M. le maréchal, qu'il croyait retenu dans l'Ouest, et la vigoureuse affaire dans laquelle M. le général Gentil a surpris l'ennemi ont déjoué tous ses projets. De long-temps Abd-el-Kader ne saurait se hasarder à revenir parmi les habitants des tribus qu'il a compromises sans pouvoir ensuite les défendre; son influence dans ces contrées en a reçu un coup mortel. »

On écrit de Djemma-Ghazaout: « La colonne aux ordres de M. le général Cavaignac était réunie le 7 février à Lalla-Mghrnia; elle comptait environ 4,000 baïonnettes, 800 saibres et 400 chevaux du goun. Elle se dirigea le 8 sur les puits de Sidi-bou-Djenan, d'où elle partit à sept heures du soir dans la direction de la Moulouïa. Elle passa le Kiss, qui de ce côté est frontrière entre nous et le Maroc, à une heure du matin, et au point du jour elle se trouvait au milieu de la belle plaine de Trifa, couverte par les cultures des Beni-Snassen. M. le général Cavaignac laissa là son infanterie et se dirigea avec sa cavalerie sur un point appelé Cheraha, où se trouve un petit fort qui a été construit dans le temps par Mouley-Soliman pour assurer la sûreté de la route, qui était souvent interceptée de ce côté. Le général lança ses éclaireurs en avant; ils arrivèrent jusqu'aux bords de la Moulouïa; mais, ainsi que nous nous en doutions déjà, il n'existait point de tribus sur la rive droite de ce cours d'eau; elles l'avaient franchi pour se retirer sur la rive gauche, à sept ou huit lieues dans l'ouest.

La Moulouïa est un cours d'eau considérable de 70 à 80 mètres de largeur, ayant de 65 à 85 centimètres d'eau dans ses meilleurs gués lorsque la rivière est basse. Cette rivière se grossit rapidement par les pluies; elle devient alors un obstacle infranchissable. Le général pensa sans doute qu'il n'était pas prudent de mettre cet obstacle entre lui et sa colonne, et ne poussa pas plus loin. La cavalerie rejoignit l'infanterie à deux heures, et la colonne se remit immédiatement en route pour venir camper au gué de Sidi-Mesba, sur le Kiss. La cavalerie était restée vingt-deux heures à cheval.

La colonne, après avoir fait séjour, partit le 11, se dirigeant sur Djemma-Ghazaout. Pendant la route, nous vîmes passer des cavaliers du kaïd d'Ouchida, porteurs d'une lettre de ce fonctionnaire de Mouley-Abd-er-Rhaman pour le général Cavaignac. Chir-el-Mimoun, chef des Beni-Snassen, était avec eux, ainsi que quelques autres kaïds des tribus environnantes. Ils eurent une longue conférence avec M. le général Cavaignac.

La colonne suivait la route qu'avait prise le colonel de Montagnac avec son bataillon. C'était la première fois depuis cinq mois qu'une troupe française a fait voir le théâtre d'un combat impérieux dans les fastes de notre armée; aussi tous les cœurs étaient émus. Au pied d'un mamelon nous avons trouvé les cadavres des soldats qui tous avaient péri victimes de la trahison. Nous pouvions lire sur le sol l'histoire de tous les détails du combat: un carré régulier d'ossements nous montrait le carré qui s'était fait tuer 4 contre 15, et au milieu duquel était mort l'intrepide de Montagnac, criant à sa troupe, pour dernier adieu, de mourir comme lui plutôt que de se rendre. A côté, une longue ligne d'ossements qui s'arrêtait au pied d'une colline nous représentait la charge du 2^e hussards qui, sous les ordres du brave de Cognord, s'étaient jetés tête baissée 60 contre 3,000.

Par les ordres du général Cavaignac, tous les ossements furent recueillis avec un soin religieux; puis la cavalerie défila par pelotons au pied de la fosse où ils avaient été déposés, et le feu des bataillons d'infanterie rendit les derniers honneurs aux restes de tant de braves gens. A une lieue plus loin, nous saluâmes de nos acclamations le marabout de Sidi-Brahim, et tout le monde s'y précipita, cherchant avec anxiété sur les murs les traces de la défense mémorable du capitaine de Géraux. On n'y voyait que du sang; seulement, dans un coin de la muraille, nous découvrîmes, écrite au crayon, une simple date: *Vingt-quatre septembre.*

Nous arrivâmes le 12 à Djemma-Ghazaout; la colonne se remit en mouvement le 15, suivant la route de Nedroma à Lalla-Maghria. La cavalerie régulière, commandée par le colonel Morris, marcha avec la colonne jusqu'à l'Oued-Tieta, d'où elle rebroussa chemin pour venir s'établir à Djemma-Ghazaout, où nous sommes depuis le 16.

Le général Cavaignac est rentré à Tlemcen, où il attend les événements. »

Nous lisons dans le *Journal des Chemins de fer*: « Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles ci-après, dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des négociations ouvertes au ministère des travaux publics pour les nouvelles concessions dont les projets seront portés à la chambre dans le cours du mois prochain.

Nous pouvons annoncer aujourd'hui que ces négociations sont en bonne voie, surtout en ce qui concerne la concession à la compagnie d'Orléans du chemin de fer du Centre. Le gouvernement et la compagnie sont à peu près d'accord sur les conditions de durée. Voici quelles sont les conditions du tracé:

La compagnie d'Orléans recevra, dans le système de la loi de 1842, le chemin de Châteauroux à Limoges et de Nevers à Clermont; elle exécutera à ses frais un embranchement de Moulins sur Roanne.

Il existe déjà une communication par voie de fer entre Roanne et Lyon, et une compagnie s'organise pour relier Limoges à Angoulême. Le chemin d'Orléans deviendra donc, par cette nouvelle mesure, en possession d'une ligne sur Bordeaux et d'une ligne sur Lyon.

Quant au chemin de l'Ouest, les luttes acharnées que se font les populations, les compagnies et les influences politiques font encore planer quelques incertitudes sur l'ensemble du tracé qui précédera. En ce moment, toutefois, toutes les probabilités sont pour le système suivant:

Un chemin direct de Paris sur Caen, se détachant, à Rosny ou Bonnières, du chemin de fer de Rouen, et qui serait concédé à cette compagnie unie à la compagnie Letellier.

Un chemin de Paris à Rennes par Alençon, avec embranchement de Chartres sur le Mans et d'Alençon sur Caen.

Pour le chemin de Vitry à Gray, on ne demandera probablement qu'un crédit pour commencer les travaux.

On parle aussi d'une demande de crédit qui serait faite pour le prolongement sur Bayonne du chemin de fer de Bordeaux. »

Depuis quelques mois les grands journaux de Paris annoncent des découvertes de houille en Afrique; quelques uns ont fait de longs articles pour démontrer les immenses avantages qui allaient en découler; l'un d'eux, à propos des discussions des conseils généraux, est allé jusqu'à l'abaissement des droits sur les aciers étrangers, au nom des intérêts nouveaux de l'Algérie. Nous trouvons aujourd'hui dans la *France Algérienne*, publiée à Alger, les lignes suivantes, que nous croyons utile de reproduire pour l'enseignement des futurs colons:

« Quelques journaux ont répété la nouvelle d'une découverte de houille, qui aurait été faite aux environs de Tenez. C'est, à notre connaissance, la troisième fois que ce prétendu gîte de houille est ainsi découvert, et des renseignements directs nous mettent à même de réduire ces bruits à leur juste valeur.

« A trois kilomètres de Tenez, près de l'Oued-Abalab, il existe, en effet, une petite couche de schistes noirs qui ont été excavés à plusieurs époques. Ces schistes font partie du terrain crétacé et non pas du terrain houiller. Ils contiennent des veines de quelques centimètres d'épaisseur d'un lignite sulfureux de mauvaise qualité. Telle est l'origine de ces documents périodiques annoncés à la crédulité publique. Cet effleurement de schistes ligniteux n'a, d'ailleurs, ni puissance ni étendue, et si l'on annonçait comme découvertes de houille tous les effleurements analogues qui existent en France, nos colonies ne suffiraient pas pour les enregistrer.

« Il faut désirer pour l'Algérie des découvertes plus réelles, et nos confrères devraient se garder de toutes ces réclames, destinées à exciter la curiosité et à amener ensuite des déceptions funestes pour la colonie. »

Chronique.

Un accident très grave est arrivé hier soir, à trois heures et demie, à Pierre-Bénite, au train parti de Saint-Etienne à midi. Ce train ayant été obligé de stationner à Vernaison par un dérangement de la machine, on avait demandé à Lyon une machine de secours. Cette seconde locomotive est partie immédiatement et a pris la voie de descente sur laquelle le train était supposé arrêté; mais celui-ci s'était déjà remis en marche avec une autre locomotive venue de Givors et avec la première; l'une était la *Loire*, l'autre l'*Humbot-Comté*. Un violent choc a eu lieu. Huit personnes ont été tuées et douze ont été blessées grièvement; un grand nombre d'autres personnes ont reçu des contusions.

Une des personnes qui se trouvaient dans l'un des wagons faisant partie du convoi nous rapporte qu'il est impossible de se faire une idée de l'horrible spectacle que présentait le chemin de fer. Deux machines ont été broyées; les deux premiers wagons sont montés sur le tender; les trois suivants sont entrés les uns dans les autres.

Les voyageurs qui n'étaient pas blessés ont brisé les portières, et pendant que quelques uns portaient secours aux malheureux ensevelis sous les débris, d'autres s'enfuyaient à travers champs, la tête perdue, presque fous.

Les malheureux blessés n'ont reçu que des secours incomplets; il ne s'est pas trouvé un seul médecin sur les lieux.

Par suite de l'encombrement des voies, les trains de cinq heures et de minuit n'ont pu partir de Lyon.

Voici d'autres détails qui nous parviennent sur l'événement arrivé hier sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon.

Le nombre des morts est effectivement de huit, mais celui des blessés est beaucoup plus considérable. On les a transportés chez plusieurs habitants voisins du lieu de l'événement, et notamment chez M. le maire d'Oullins. Les soins les plus assidus leur sont prodigués.

Aussitôt que la nouvelle de cette catastrophe a été connue à Lyon, M. le procureur du roi, M. Mercier, son substitut, M. le préfet et M. le procureur général se sont rendus sur les lieux pour constater sa nature et se rendre compte des causes qui l'ont produite. Un médecin de la Charité ou de l'Hôtel-Dieu les accompagnait, et il a donné aux blessés les premiers soins. Ce matin, les cadavres des personnes tuées ont été transportés à Lyon.

Il paraît que le choc du convoi et de la locomotive a été terrible: plusieurs wagons ont été brisés, d'autres jetés hors des voies, et les rails tordus en certains endroits.

— Au moment de mettre sous presse nous recevons de M. le procureur du roi le document suivant:

ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE SAINT-ETIENNE A LYON.

Le nombre des morts est de huit; en voici les noms:

1. Gouveron (Etienne), chapelier à Saint-Etienne.
2. Boucher (Joseph), boucher à Rive-de-Gier.
3. Courant (Claude), ferblantier à Luzy (Nièvre).
4. Chemin fils (Jean-Pierre), ferblantier à Saint-Jean, près Rive-de-Gier.
5. Catherine Thibier, veuve Prost, de Lorette, près Rive-de-Gier.
6. Ducrot (Louis), maître maçon à Ampuis (Rhône).
7. Epale (Marie Louise), âgée d'environ quatre ans (sa mère est grièvement blessée).
8. Une femme inconnue.

Les morts ont été, par ordre de M. le procureur du roi, transportés cette nuit à l'Hôtel-Dieu de Lyon. L'argent et les objets précieux trouvés sur eux ont été déposés au greffe, où les parents pourront les réclamer.

On ne connaît pas encore exactement le nombre des blessés. Les plus grièvement blessés ont été transportés dans les maisons voisines du lieu de l'accident, et notamment chez M. Deperichon. Ces blessés sont:

1. Joseph Guérin, de Serrière (Ardèche).
2. Jacques Millet, commis-voyageur, chez M. Serrière, à Lyon.
3. Mariette Drogeat, demeurant place Louis XVIII, à Lyon.
4. Jeannette Payet, veuve Brun, de Vienne (Isère).
5. Caroline Boucher, dont le mari est au nombre des morts.
6. Jean Barbier, maréchal ferrant à Rive-de-Gier.
7. Renevier (Pierre), de Saint-Chamond.
8. Marie Laduret, femme Epale, mère de la jeune fille du même nom, qui se trouve parmi les morts.
9. Etienne-François Muguet, boucher à Rive-de-Gier.
10. Joubert, mécanicien.
11. Charpy, chef cantonnier.
12. Laurent, chef de station.

Ces trois derniers sont employés du chemin de fer et se trouvaient sur la locomotive, venant de Lyon, qui a causé l'accident. Un grand nombre de blessés a pu être transporté soit à Lyon, soit dans les communes voisines.

Aussitôt après l'accident, M. le préfet, M. le procureur général et M. le procureur du roi, assistés de plusieurs médecins et pharmaciens, se sont transportés sur les lieux, ont visité tous les blessés et leur ont fait donner tous les soins que réclamait leur état. Une instruction est commencée.

— La journée d'hier a été magnifique; on se serait volontiers cru au mois de mai. Les rues et les quais étaient remplis de promeneurs; les masques étaient clairsemés et d'une tenue peu correcte. Deux ou trois troupes ont parcouru la ville en tous sens; elles n'avaient pas un personnel aussi nombreux que par le passé.

Dans la journée, on a fait circuler des bruits absurdes que nous ne relèverons pas. L'autorité, sans doute, pour éviter les accidents, avait pris des mesures de sûreté quelque peu exagérées; elles ont pu servir à la propagation des bruits dont nous parlons. Des patrouilles ont parcouru nos rues. Au pont Morand se trouvait un commissaire de police ceint de son écharpe, avec des gendarmes et une vingtaine de soldats de la ligne. Le passage de l'Hôtel-de-Ville avait été renforcé par un détachement assez nombreux.

Le calme le plus parfait n'a pas cessé un seul moment de régner partout.

— Nous savons de source certaine que le nombre des pauvres inscrits dans nos bureaux de bienfaisance a considérablement augmenté. Il serait bien temps que le conseil municipal de Lyon songeât à venir à leur secours et à alléger quelque peu leur misère. Encore une fois, ce n'est pas par des dénégations mensongères qu'on parviendra à atténuer ce que cette situation a de fâcheux.

— Ce matin, à neuf heures, a été ouverte la première session des assises de 1846. M. de Vauxonne, président, est assisté de MM. Menoux et Capelin; le siège du ministère public est occupé par M. Daveston.

Après l'appel de MM. les jurés et sur les réquisitions de M. l'avocat général, la cour dispense définitivement M. Brossette, qui est allé s'établir à Paris; excuse pour la session MM. Brossette et Dubouchet, dont l'un est à Nice, l'autre en Afrique; déclare qu'en vertu de l'article 383 du code d'instruction criminelle, M. Ducharme, juge au tribunal de commerce de Villefranche, ne peut siéger tant qu'il remplira ces fonctions; donne un délai de huit jours pour se présenter à M. Chanet, médecin, demeurant à Tarare, dont la femme et la fille sont dangereusement malades. Quant à M. Delore, qui ne justifie pas de son absence, mais dont l'assignation indiquait l'Hôtel-de-Ville comme lieu des séances, la cour remet à statuer à l'audience de demain.

Ensuite la cour a procédé au jugement de deux petites affaires dont nous rendrons compte dans notre prochain numéro.

— Vendredi dernier, à sept heures du soir, toute la Grande-Rue de Villeurbanne était en émoi: le feu venait de se déclarer dans un hangar appartenant à la maison de M. Calaud aîné, marchand de grains. L'incendie menaçait de faire des progrès effrayants et d'envahir les constructions environnantes; mais les secours étant arrivés promptement, le feu a été concentré dans son foyer et n'a pu faire aucun progrès alarmant.

Nous devons rendre pleine et entière justice à l'empressement dévoué des pompiers de Villeurbanne et de la Guillotière, qui, sous le commandement de MM. Primat et Crépet, et assistés de nombreux citoyens et de la gendarmerie, ont déployé le plus grand zèle et la plus grande intelligence dans les secours qu'ils se sont hâtés d'apporter à la première réquisition.

M. Milliat, maire de la Guillotière, et M. Lornage, membre du conseil municipal, étaient arrivés sur les lieux incendiés en même temps que les pompiers, qu'ils ont puissamment secondés dans l'organisation des secours.

On ne sait encore actuellement à quoi attribuer ce malheureux événement.

Le hangar et tous les fourrages qu'il contenait ont été la proie des flammes.

La perte est évaluée de 4 à 5,000 fr.

— M. l'abbé Pavy, doyen de la faculté de théologie de Lyon, vient d'être nommé évêque d'Alger.

— On lit dans le *Journal de Saint-Etienne*:

« Nous avons annoncé l'arrestation de dix voleurs et de plusieurs femmes leurs complices. Nous pouvons aujourd'hui ajouter d'autres détails à ceux que nous avons déjà publiés sur cette affaire.

« C'est aux révélations d'un forçat libéré, du nom de Gamet, que la police doit d'avoir été mise sur les traces des coupables.

« Un certain Blanchard, surnommé l'Empereur et domicilié à Montaud, fournissait les outils et les instruments nécessaires à la perpétration des vols, et en recéléait les produits.

« Les dorures volées chez les époux Dinaron ont été vendues par Gamet à un bijoutier de la galerie de l'Argue, à Lyon.

« Ordinairement les femmes allaient vendre dans les campagnes les objets volés. On cite Mariette Gamet, sœur du précédent, la femme Sève, concubine de Gamet, et Françoise Sève, concubine de Vincendon, autre prévenu et détenu. Les principaux voleurs mis sous la main de la justice sont Gamet, Vincendon et Lhermite, ce dernier ouvrier mineur de Saint-Jean-Bonnefond. Trois mandats d'arrêt sont encore lancés contre trois autres individus, dont un forçat libéré, et sont certainement mis à exécution à l'heure où nous écrivons ces lignes.

« Nous ne saurions donner trop d'éloges au zèle des magistrats dont l'active sollicitude nous délivre de cette dangereuse association de malfaiteurs qui avait un moment jeté l'alarme sur la place de Saint-Etienne. »

— Deux tentatives de suicide viennent d'avoir lieu à Bourg, et les deux victimes sont des jeunes filles ayant 18 ans à peine.

La première a tenté de s'asphyxier avec un feu de charbon dans une chambre de la rue Varenne. C'était, dit-on, un triste dénouement de ces amours qui durent une semaine, et qui, trop souvent, flétrissent le présent et l'avenir.

Hier, à onze heures, une autre jeune fille, apprentie lingère, s'est jetée dans la Reyssouze, près de l'allée des Challes, ayant l'intention de se noyer. Elle aurait succombé si un passant, entendant quelques gémissements et voyant flotter une robe sur la rivière, ne s'était empressé de lui porter secours et de la retirer. On attribue à des reproches excessifs peut-être cet acte de désespoir bien affligeant à cet âge.

A M. le rédacteur du Censeur.
Lyon, le 1^{er} mars 1846.

Monsieur,
M'étant cru offensé par un article de M. P..., rédacteur du feuilleton artistique de la *Gazette de Lyon*, et n'ayant pu obtenir de lui aucune satisfaction, je laisse au public l'appréciation de cette affaire et clos ainsi ces tristes débats.
Agréez, etc.

A. JAME.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE

LUCERNE. — Le marché de chair humaine ouvert à Lucerne a pris bien vite fin. Après que les seuls prévenus qui ne sont pas complètement ruinés ont eu donné jusqu'à leur dernier sou, il ne

est plus présenté personne pour traiter, les sommes énormes exigées ayant dégoûté tout le monde. Ainsi, le fameux décret d'une amnistie vendue aux prévenus ne pourra pas même recevoir d'exécution; plus de quinze cents citoyens vont rester ainsi hors la loi.

La rigueur envers les malheureux prisonniers redouble. Le lieutenant colonel Iuichen, vieillard de 74 ans, a été conduit, il y a quelques jours, de sa prison dans un cachot; pendant le trajet il était si faible, qu'on était obligé à chaque pas de lui apporter une chaise pour le reposer. Quelques jours après son entrée au cachot, il est mort. Son décès délivrera-t-il ses fils qu'on tenait aussi enfermés, non qu'aucune accusation pesât sur eux, mais pour les forcer à déposer contre leur père?

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 20 février :

« La seconde chambre des états généraux a offert hier un exemple unique, au moins excessivement rare dans les annales des discussions parlementaires. Un projet de loi présenté et vivement défendu par le gouvernement a été rejeté à l'unanimité des voix. »

« Ce projet de loi devait régler l'adjudication en fait de contributions, et le ministre qui l'a présenté et défendu était, on le devine sans peine, M. Van Hall, ministre des finances. »

« Tout le monde avait prévu le rejet d'un projet de loi rempli de dispositions anti-constitutionnelles; tous les amis de M. Van Hall lui avaient conseillé le retrait de ce projet, qui a suscité une vive et légitime opposition dans les bureaux de la chambre. Mais, comme j'ai eu souvent occasion de le dire, M. Van Hall est un homme gâté par le succès inespéré de quelques grandes mesures financières, gâté par le silence auquel ce succès incroyable avait forcé ses antagonistes, et depuis il ne recule plus devant aucune mesure. Dans cette occurrence, encore une fois, il s'est imaginé que quelques lieux-communs débités par lui pendant la discussion publique feraient taire l'opposition et apaiseraient les consciences de la chambre. Cette fois-ci, cependant, il n'en a pas été ainsi, et M. Van Hall vient de recevoir une leçon qui, chez nous, n'a d'autre exemple que pour un des budgets mensongers des dernières années du règne de feu Guillaume I^{er}, budget également rejeté à l'unanimité des voix. »

BELGIQUE.

La crise ministérielle est suspendue par la maladie de deux ministres. La santé de M. Van de Weyer s'améliore. On croit que sous peu de jours il y aura un dernier conseil de cabinet qui décidera la question. En attendant, les esprits s'agitent, l'opinion publique se prononce pour des changements qui vont au-delà de celui du ministère.

La ville de Liège, foyer principal des idées libérales, vient de signer une adresse au roi pour demander la dissolution des chambres et l'appel au pays. Le parti libéral ne paraît pas adhérer tout entier à cette manifestation. Quelques un de ses organes en contestent l'opportunité.

ALLEMAGNE.

D'après les journaux allemands, des troupes sont parties à la hâte de Breslau, de Glogau et d'autres localités pour le duché de Posen.

Des lettres de Rawicz faisaient mention d'une insurrection qui aurait éclaté en Wolhynie. On disait qu'un nombre considérable de troupes allaient être envoyées à la frontière.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Faire mieux et à plus bas prix, tel est le problème que toute industrie, toute production tendent incessamment à résoudre aujourd'hui.

Les produits alimentaires surtout doivent offrir aux consommateurs ce double attrait si rare et si recherché, et lorsqu'à force de soins, de sacrifices et de laborieuses expériences, une maison parvient à joindre à l'excellence des produits une réduction notable sur les prix établis, elle mérite à tous égards la faveur du public et la bienveillante attention de la presse.

C'est donc avec autant de plaisir que d'empressement que nous signalons la maison Durand et C^e pour les nombreux perfectionnements qu'elle a apportés à la fabrication de ses chocolats. Elle osa hardiment quitter la routine suivie par le plus grand nombre, et non seulement remplacer le travail toujours incomplet de l'homme par celui des machines, mais encore emprunter à l'action de la vapeur une trituration plus parfaite, une propreté irréprochable et une économie plus grande sur le prix de revient. De tels avantages sont par eux-mêmes trop recommandables pour que nous croyions devoir ajouter rien de plus. Nous dirons seulement, en terminant, que deux médailles en argent ont été déjà accordées aux appareils de la maison Durand comme un témoignage flatteur et irrécusable de la supériorité de ses produits, et que tous les jours, rue Saint-Côme, n^o 8, des échantillons de toute espèce et de toute qualité sont tenus à la disposition des consommateurs appelés à en juger. (Voir aux annonces.)

AVIS. Nous avons relaté la circulaire du ministre des finances du 23 janvier, qui défend, sous peine d'un mois de retenue et révocation, aux employés des postes de recevoir des abonnements aux journaux.

Pour faciliter les relations avec les journalistes de Paris et de la province, M. E. LAVRUT a établi un **Bureau**, rue Bourbon, 2 bis, à l'entresol, où l'on reçoit les abonnements, les insertions, et en général tout ce qui concerne cette spécialité.

Bulletin de la Bourse de Paris du 28 février 1846.

Les fonds anglais sont arrivés en hausse de 3/8 0/0, et le 3 0/0 a été demandé

avant la bourse à 85 02 1/2. Au parquet, il a ouvert à 85 f. Il a fléchi peu de temps après l'ouverture, et il est tombé à 84 90. C'est à ce prix que la réponse des primes a été faite. La presque totalité de celles restant à ce prix a été levée. Après la réponse, il y a eu divers mouvements. Le 3 0/0 est monté à 84 95, puis il est retombé à 84 85, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, le dernier cours a été 84 90.

Les chemins de fer ont continué à être généralement bien tenus sans que pourtant la hausse ait été bien significative. Le Nord s'est bonifié de 6 f. 02 c. sur son dernier cours d'hier; il a fermé à 792 50.

CHEMINS DE FER.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.		
CHEMINS DE FER.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Trois pour cent.....	84	95				
Quatre pour cent.....	108	50				
Quatre et demi pour cent.....						
Cinq pour cent.....	125	55				
Emprunt de 1844.....						
Trois pour cent belge.....						
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	100	5/8				
Cinq pour cent belge.....	105	3/8				
Cinq pour cent napolitain.....						
Récépissés Rostschild.....	101	25				
Cinq pour cent romain.....	100	3/4				
Cinq pour cent portugais.....						
Trois pour cent espagnol.....						
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....						
Banque de France.....	3455					
Comptoir Ganneron.....	1500					
Banque belge.....	952	50				
Caisse Lafitte.....	1295					
Obligations de Paris.....	1380					
Saint-Germain.....						
Versailles (rive droite).....	585					
— (rive gauche).....	565					
Paris à Orléans.....	1342	50				
Paris à Rouen.....	1072	50				
Rouen au Havre.....	760					
Avignon à Marseille.....						
Strasbourg à Bâle.....	253	75				
Orléans à Vierzon.....	747	50				
Orléans à Bordeaux.....	666	25				
Amiens à Boulogne.....	550					
Montereaux à Troyes.....						
Bordeaux à la Teste.....	185					
Chemins du Nord.....	792	50				
Fampoux à Hazebrouck.....						
Dieppe et Fécamp.....	480					
Paris à Strasbourg.....	555					
Tours à Nantes.....	588	75				
Paris à Lyon.....	651	25				

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 2 mars.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille prime.....			1022	50	1025	75
Paris à Orléans.....			1342	50	1345	
Paris à Rouen.....			1068	75	1071	25
Orléans à Vierzon.....			745		746	25
Bordeaux à Orléans.....						
Nîmes à Montpellier.....						
Strasbourg à Paris.....						
Tours à Nantes.....						
Chemin du Nord.....			798	75	798	75
prime.....					797	50
					805	807
					805	807

LYON DE. — IMPRIMERIE BOURSY FILS, RUE DE LA POULLAILLERIE, 19.

TRÈS BEAUX LIVRES, TABLEAUX ET DIVERS OBJETS D'ART.

Les amateurs sont informés de nouveau que la vente de la riche bibliothèque de M. M... aura lieu le jeudi 5 mars et jours suivants, à six heures du soir, dans la salle de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, 42, sous la direction de M. Fontaine. Le catalogue se distribue chez lui, rue Ferrandière, 24.

Nota. — Des Heures manuscrites in-4^o, sur peau vélin, avec peintures et ornements, seront aussi offertes à cette vente. La première mise à prix de ce volume, appartenant à la haute curiosité, sera de mille francs. (1205)

A VENDRE

sur baisse de mise à prix, par licitation entre majeurs et mineurs,

En l'audience des criées du tribunal civil d'Autun (Saône-et-Loire).

le onze mars prochain, PLUSIEURS PROPRIÉTÉS appartenant à MM. Olinet,

Et, entre autres, une forge à fer et un moulin à deux tournants contigus. Cette usine, située à la porte de la ville d'Autun, montée à la mode comtoise, fabrique des fers fins d'une qualité supérieure. Son cours d'eau, qui est très bon, peut encore être presque double, au moyen d'une prise d'eau facile à exécuter sur une autre rivière distante au plus de 1,000 mètres.

Cet établissement est susceptible d'une grande augmentation. Il est placé au centre des forêts de l'Autunois et du Morvand, et à proximité de nombreuses houillères, entre autres de celle de Chambois, actuellement en vente, et appartenant pour 4/9^{es} à MM. Olinet frères, qui pourraient céder leur portion à l'acquéreur de l'usine.

S'adresser, sur les lieux, aux propriétaires, et à Lyon, en l'étude de M^e Sain, notaire. (3780)

A VENDRE Le domaine de Grange-Neuve, commune de Saint-George-d'Espéranthes, canton d'Heyrieux (Isère), à environ seize kilomètres de Lyon, douze kilomètres de Vienne, dix de Bourgoin, à l'intersection de la route de Vienne à Bourgoin avec la future route de Lyon à la Côte, à quelques pas de celle de Vienne à Crémieux, à un quart-d'heure du bourg de Diémoz, à un quart-d'heure de celui d'Heyrieux.

Ce domaine a une contenance d'environ trente-six hectares en terres labourables, de très beaux bâtiments d'exploitation et une fontaine. On y va de Lyon par Heyrieux.

Prix..... 50,000 f.
S'adresser à M. Ambroise Rousset, régisseur, à Chanoz, près Diémoz, par la Verpillière (Isère). (1201)

VENTE POUR LIQUIDATION.

PIANOS. AVIS. Vu la construction du quai Villeroy, les marchands de charbon de bois sont actuellement au port des Célestins. (223)

à vendre. TRÈS BEAU CABINET LITTÉRAIRE

PARFAITEMENT ACHALANDÉ,

Composé de huit mille volumes, Histoires, Mélanges littéraires, Mémoires, Voyages et Romans choisis.

AUQUEL SONT JOINTS

UN SALON DE LECTURE ET UN FONDS DE LIBRAIRIE.

Cet établissement, seul dans son genre, situé sur le quai, à Chalon-sur-Saône, est à remettre de suite pour cause de maladie.

S'adresser à M. Musy aîné, libraire, qui en est le propriétaire.

EN VENTE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

La magnifique collection de l'Artiste, avec ses tables et ornée de toutes ses gravures.

Collection du **Moniteur Universel**, 1830 à 1845.

Collection de la **Gazette des Tribunaux**, 1830 à 1845. (1166)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale de la Syphilis par l'EXTRAIT DE SALSEPAREILLE. Remèdes gratuits si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours des écoulements réputés incurables. — Dépôts : à Paris, rue des Lombards, 57, et rue du Grand-Chantier, 7; à Lyon, place Bellecour, 12; à Toulon, rue Bonneloi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — Il y aura des dépôts dans toutes les villes. — On fait des envois. — Affranchir. — Le traitement : 15 f., ou 5 f. le flacon. (4243)

APPAREILS BREVETÉS

(sans garantie du gouvernement).

Deux Médailles à leur Auteur.

CHOCOLAT DURAND,

Rue Saint-Côme, n. 8, à l'entresol.

Fabrique par machine à vapeur à la Guillotière.

Chocolat fin..... 1 f. 80 c. le demi-kilogramme

Chocolat surfin..... 2 50

Ce qu'il y a de mieux..... 3 50

Chocolat rafraîchissant au lait d'amandes, au lichen, au salep, ferrugineux.

Les chocolats de ménage sont à des prix plus bas.

Etant les seuls à Lyon qui fabriquent à la mécanique par machine à vapeur, pour éviter toute erreur de nom et toute fraude, chaque tablette porte notre signature sur le côté. (1203)

A VENDRE pour cessation de commerce. — UN FONDS DE CAFE bien achalandé, situé à Vaise, rue Royale, n. 31. — S'y adresser. (226)

A VENDRE Plusieurs billards, tables, tabourets et banquettes. S'adresser au café de l'Etoile, place de la Préfecture, 15. (271)

AVIS. Le sieur MARTINON neveu, ex-capitaine de bateau à vapeur, à l'honneur d'informer le public et ses nombreux amis qu'il tient l'ancien café de M. Panetier, palais Saint Pierre, aux Terreaux. Les améliorations faites à cet établissement et le choix des consommations lui font espérer d'obtenir la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence. (257)

AVIS. Vu la construction du quai Villeroy, les marchands de charbon de bois sont actuellement au port des Célestins. (223)

A LOUER pour 2 ans au moins, 4 ans au plus, le CHATEAU DES CÔTES-D'AREY, assez grand bâtiment du commencement du seizième siècle, réparé à neuf, avec quelques gros meubles, écurie, remise et dépendances, dans une fort belle position et une fort belle vue, avec une vaste et haute terrasse, entouré de grands bois, de prairies, vignes et vergers affermés, bonne chasse aux environs, à un quart d'heure de l'église et du village, à une heure et demie, au midi, de Vienne, à une demi-heure, sur la gauche, de la route de Provence. Prix : 1,200 francs. S'adresser, pour voir, sur les lieux, chez M. Joseph Mancy, concierge; pour traiter, à M. Ambroise Rousset, régisseur, à Gerbol, aux Côtes-d'Areay, près Vienne (Isère). (1202)

AVIS MÉDICAL.

On prépare à Lyon, dans la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 50, un SIROP qui a le puissant avantage de guérir les enfants atteints de la coqueluche. Une ou deux toupées de ce Sirop suffisent pour faire disparaître cette cruelle maladie. (4284)

AVIS. On demande des jeunes gens à appointements fixes et remises pour faire la place pour la librairie dans Lyon et les villes environnantes. — S'adresser, de onze heures à quatre heures, au bureau des Publications historiques, 9, place de la Préfecture, à l'entresol, chez M. G. Lemarchand, (270)

POUDRE HYGIÉNIQUE DIGESTIVE DE BORIVANT.

L'emploi de cette Poudre, aussi facile qu'agréable, guérit sûrement les gastrites, dissipe les engorgements du foie et les jaunisses, et détruit complètement les constipations les plus rebelles.

Chaque flacon de 4 fr. est accompagné d'un aperçu sur les maladies des voies digestives et sur les moyens hygiéniques à employer pour les détruire.

Cette Poudre se trouve dans les principales pharmacies. (267)

CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES,

De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salubre pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les IRRITATIONS de poitrine ou d'estomac, dans les AFFECTIONS CATARRHALES et les GASTRITES.

Dépôt général au magasin de THÉS DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

GUÉRISON DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon. S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, résistent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Vienne; Delauge, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4690)